MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 novembre 2026

Lancement de l'appel à projets 2026-2027 de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) « Pour des environnements alimentaires sains et durables »

Depuis 2014, dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA), le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire lance chaque année un appel à projets national en partenariat avec le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, le ministère du Travail et des Solidarités et l'Agence de la transition écologique (ADEME). Avec la parution de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) le 11 février dernier, l'appel à projets du PNA devient officiellement l'appel à projets annuel de la SNANC. Il concourt désormais à sa déclinaison opérationnelle et aux orientations de politique de l'alimentation et de la nutrition à l'horizon 2030.

Dans la continuité des précédents appels à projets, l'édition 2026-2027 poursuivra le soutien à l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT) et au déploiement de projets fédérateurs, exemplaires ou innovants à l'échelle nationale ou interrégionale visant des environnements alimentaires sains et durables et ciblés sur certaines thématiques.

Il comprend deux volets :

Volet 1 - déclinaison territoriale de la SNANC, en soutien aux PAT émergents
La sélection des nouveaux PAT sera exigeante notamment sur la prise en compte de tous les objectifs fixés par la loi[1], sur l'approche systémique des enjeux du territoire et sur la cohérence avec les PAT déjà en place sur le territoire. Une priorité sera donnée aux territoires qui ne sont pas encore couverts par un PAT.

Volet 2 - déclinaison nationale de la SNANC : développement d'actions innovantes ou essaimage à grande échelle de démarches exemplaires

Les projets innovants devront démontrer leur caractère particulièrement novateur à l'échelle nationale et le potentiel d'essaimage à terme à l'échelle nationale ou interrégionale. Les projets d'essaimage devront s'appuyer quant à eux sur des initiatives ayant fait la preuve de leur intérêt et de leur efficacité. Ces projets devront être déployés à une échelle nationale ou couvrir au moins deux régions, à l'exception des projets localisés dans les DROM ou de Saint-Pierre-et-Miquelon.

[1] *Notamment : favoriser la résilience économique et environnementale des filières territoriales, contribuer à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale, dans les espaces densément peuplés participer au renforcement de l'autonomie alimentaire locale et concourir au développement de l'agriculture urbaine, participer au développement de la certification environnementale des exploitations.*

Ils devront concerner un vaste réseau d'acteurs de natures différentes et porter impérativement sur une ou plusieurs des thématiques obligatoires décrites dans le cahier des charges :

- Accompagner/outiller et appuyer différents secteurs de la restauration collective vers l'amélioration de l'offre alimentaire dans toutes ses composantes ;
- Mobiliser les acteurs économiques dans les démarches de structuration/coopération des filières territoriales vers une alimentation saine et durable pour tous, au service de la souveraineté alimentaire ;
- Accompagner l'évolution des environnements alimentaires favorables à une évolution des régimes alimentaires, en cohérence avec le Programme national nutrition santé (PNNS) et les enjeux environnementaux en mobilisant les secteurs de la transformation, de la distribution et la restauration commerciale ;
- Sensibiliser les consommateurs sur les régimes et les comportements alimentaires favorables à la santé et à l'environnement ;
- Renforcer le soutien aux expérimentations de lutte contre la précarité alimentaire ;
- Accompagner la mise en œuvre de la SNANC dans les départements et régions d'Outre-Mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce premier appel à projets de la SNANC, ouvert le 9 novembre et clos le 27 décembre 2026 (18h, heure de Paris) sera doté d'une enveloppe globale de l'ordre de 2 millions d'euros. Les candidats sont invités à consulter le cahier des charges sur le site du ministère.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv